



Société des Poètes Français

Établissement reconnu d'Utilité publique (décret du 23 octobre 2003)

16, rue Monsieur Le Prince, 75006 PARIS

☎ 01-40-46-99-82 * Courriel : stepoetesfrancais@orange.fr

Site : [http : // www.societedespoetesfrancais.eu](http://www.societedespoetesfrancais.eu)

Responsable Concours Poétiques

Véronique Flabat-Piot

Le 7 février 2025

**Aux lauréats et aux candidats des
Prix de Poésie 2024 de la S.P.F.**

Cher lauréat, chère lauréate,
Cher candidat, chère candidate,

Vous trouverez, en annexe, le palmarès des Prix de Poésie 2024 de notre société.
Nous adressons nos vives félicitations à ceux qui trouveront leurs noms dans celui-ci.

Au risque de nous répéter, d'année en année, il nous faut bien dire que, même si nous avons conscience d'avoir agi selon les convictions propres à chacun des membres de notre jury et à sa décision collégiale, même si nous sommes fiers - comme le seront les lauréats - du palmarès que nous avons établi, **nous sommes également très conscients** que - cette année plus encore, sans doute, que précédemment - nombre d'entre vous seront déçus de ne pas trouver *leur* nom parmi les élus, parce qu'ils considèrent que leurs ouvrages méritaient notre reconnaissance et notre sélection. Croyez que nous avons conscience, d'année en année et plus particulièrement encore en cette année 2024, de **ne pas** avoir retenu nombre d'ouvrages présentant pourtant de réelles qualités poétiques et littéraires, mais tous les candidats ne peuvent pas être systématiquement des lauréats et, à qualité égale, c'est - une fois de plus - le rapprochement que l'on pouvait faire entre les recueils primés et la ressemblance de ceux-ci avec soit les sujets traités (le « fond »), soit la manière d'écrire (« la forme »), soit idéalement, l'union de ces deux paramètres, propres aux écrivains prêtant leurs noms à nos prix qui, à qualité égale d'écriture et de citations, nous ont fait attribuer tel prix à tel auteur plutôt qu'à tel autre. Une fois de plus, nous rappelons à **tous** qu'un concours **n'est pas un examen** ! Et croyez bien que nombre d'entre vous, qui ne trouveront pas leurs noms dans notre palmarès 2024, sont de remarquables poètes et que les membres de notre jury ont été sensibles à la qualité de leur poésie et à la beauté de leurs textes. Figurer au sein du palmarès de nos concours n'est donc, pour beaucoup d'entre vous, que « partie remise » !

D'autre part, nous voudrions de nouveau attirer l'attention de certains candidats sur le fait que - comme toute discipline ou tout art - l'écriture poétique *s'apprend* ; elle est gérée par des règles (la prosodie) que tout concours sérieux se veut de voir appliquées : rimer, plus ou moins bien, ne suffit pas pour écrire un poème, classique ou néoclassique... Voilà pourquoi la S.P.F. a voulu ré-éditer l'ouvrage culte que fut - et qu'est toujours !- « *L'Art des Vers* », d'Auguste DORCHAIN (disponible à notre Siège). Et, bien évidemment, les règles grammaticales et syntaxiques qui gèrent notre belle langue française sont toutes d'application ! Enfin, qui dit poésie dit partage : cela signifie donc que le lecteur doit pouvoir comprendre le sujet abordé, en des termes clairs pour chacun. Marier ensemble des mots

.../...

SIRET : 32587774400020 APE : 913 E * (Association Loi 1901)

qui n'ont, réunis, aucune signification ne s'appelle pas - et ne s'appellera jamais ! - « écrire de la poésie »...

Vous tous, qui avez participé à nos joutes 2024, nous avez offert des moments privilégiés de littérature, de partage et d'amitié, pour lesquels nous vous remercions ici. Et n'oubliez pas que les déçus d'une année sont souvent les heureux élus *des* années suivantes !

Nous vous rappelons d'ailleurs ici, à nouveau, la décision prise par notre jury, en 2021, entérinée par notre Comité : les **lauréats des PRIX dits « d'AUTEURS »** ne sont ***pas admis à concourir*** aux joutes de 2025, mais, bien entendu, nous serons très heureux de les lire à nouveau, dès les **concours de 2026 !** Cette décision **ne s'applique pas** aux lauréats qui se sont vu attribuer des **Prix de Fondation** ou des **diplômes d'honneur** : ils peuvent à nouveau concourir dès 2025 !

Et maintenant, place à la poésie et l'amitié ! Ce sont **tous** les participants – lauréats ou pas - que nous invitons à nous rejoindre à Paris pour la proclamation de notre palmarès, le **vendredi 28 mars 2025** à partir de **15h00** (accueil dès 14h45), dans les salons de l'**Hôtel RENAISSANCE Paris-Arc de triomphe** (39, Avenue de Wagram à 75017 Paris). Si vous souhaitez prendre part au déjeuner précédant cette remise de prix, qui se tiendra au restaurant *Solis* du même hôtel (69,00 € par personne), ne tardez pas à vous y inscrire, en adressant à notre Siège le chèque correspondant au nombre de repas souhaités, en indiquant au dos du chèque « repas de l'AG » pour « x » personnes et le nom de la personne qui réserve - et ce **au plus tard pour le 15 mars 2025.**

Nous rappelons, aux participants à nos concours qui sont aussi membres de notre Société, que c'est au même endroit, en matinée (09h45, pointage à 9h15), que se déroulera notre Assemblée Générale annuelle : venez nous y rejoindre, afin de marquer de vos idéaux nos décisions futures ! Si vous ne pouvez pas être présents, **merci** de ne pas oublier d'adresser à notre Siège, soit par courrier, soit par courriel (voir entête) votre pouvoir, dûment complété et signé, comportant vos intentions de vote, pour permettre à la personne désignée par vous de vous représenter à l'Assemblée Générale. Ce document, qui a été joint au numéro 110 de *L'Agora* de janvier 2025, est également disponible sur notre site : www.societedespoetesfrancais.eu

Nous avons décidé de poursuivre la publication du palmarès des Prix de Poésie 2024, dans son intégralité, en seconde partie de l'Anthologie annuelle de la Société des Poètes Français, ainsi qu'un des poèmes extrait de l'œuvre mise en concours par les lauréats. Par contre, nous réserverons pour la proclamation orale les présentations de chacun d'eux.

Nous informons aussi les « heureux élus » que, conformément à notre règlement, la présence des lauréats est **obligatoire**. Si un lauréat ne peut assister à la proclamation du palmarès, pour cas de force majeure, il veillera à ***se faire dûment représenter*** lors de la cérémonie, en ayant informé préalablement la responsable des concours (laplumevagabonde@gmail.com ou 220, Rue de Maubeuge à BE-6560 ERQUELINNES – Belgique).

Les médailles gravées ne seront pas envoyées, mais resteront trois mois à la disposition des lauréats, qui pourront venir les (faire) retirer au siège de la S.P.F., en prenant rendez-vous avec notre permanence avant leur passage. Passé ce délai (soit fin juillet 2025), les trophées non retirés resteront la propriété de la SPF. Les diplômes seront adressés aux lauréats non présents et non représentés qui en feront la demande, en faisant parvenir une enveloppe A4, libellée et suffisamment affranchie (poids de 250 g) auprès du secrétariat de la SPF (16, Rue Monsieur Le Prince à 75006 Paris) .

.../...

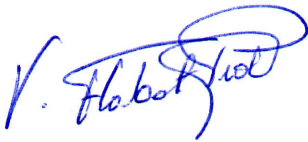
Enfin, nous vous annonçons dès à présent que c'est le **dimanche 12 octobre 2025**, à partir de **11h00** (rendez-vous au pied du bâtiment dès 10h30), que nous rendrons, au Panthéon, dans la crypte qu'il occupe, notre **hommage annuel à Victor Hugo**. Nous vous invitons dès à présent à nous y rejoindre et à partager avec nous l'émotion de ces heureux moments, de poésie, de souvenir et d'amitié.

N'hésitez pas à nous faire savoir, par courriel, votre intérêt pour cette manifestation, afin que nous puissions vous informer, en temps voulu, de la marche à suivre pour vous joindre à nous !

Nous remercions encore *chacun d'entre vous* pour les vibrations poétiques, les émotions et les valeurs que vous avez partagées avec nous, mais aussi pour le plaisir pris à vous lire et pour la confiance que vous nous avez accordée.

C'est toujours avec le même bonheur que nous découvrirons, dès la prochaine session de notre concours, du 15 avril au 15 octobre prochains, les œuvres que vous voudrez bien nous confier, pour l'établissement du palmarès de nos Prix de Poésie 2025 !...

Avec nos amitiés, en poésie !



Véronique Flabat-Piot
Vice-Présidente,
Responsable des Concours Poétiques

Annexes : 1 (Palmarès 2024)